

# Ville de Malakoff



## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 5 juillet 2023

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs.

|  |                                   |
|--|-----------------------------------|
| Nombre de membres composant le conseil : | <b>N° DEL2023_66</b>              |
| <b>39</b>                                |                                   |
| En exercice:                             | <b>39</b>                         |
| Présents:                                | <b>29</b>                         |
| Représentés (ayant donné mandat):        | <b>10</b>                         |
| Absent excusé (sans mandat):             | <b>0</b>                          |
|  | <b>Arrivée en Préfecture le :</b> |
|  | <b>Publiée le :</b>               |
|  | <b>Exécutoire le :</b>            |

L'an deux mille vingt trois, le cinq juillet à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

### Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères -  
 Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati  
 - M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -  
 Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Pouillé -  
 Mme Dominique Trichet-Allaire - M. Michel Aouad -  
 Mme Virginie Aprikian - Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues  
 - M. Michaël Goldberg - M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille -  
 M. François Thomas - M. Grégory Gutierrez - Mme Nadia Hammache -  
 M. Nicolas Garcia - M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles -  
 M. Hugo Poupard - Mme Fatou Sylla - M. Gilles Bresset -  
 Mme Emmanuelle Jannès - M. Stéphane Tauthui

### Avaient donné mandat :

M. Rodéric Aarsse à Mme Dominique Trichet-Allaire  
 M. Farid Hemidi à M. Saliou Ba  
 Mme Fatiha Alaudat à Mme Jacqueline Belhomme  
 Mme Julie Muret à M. Grégory Gutierrez  
 Mme Héla Bel Hadj Youssef à Mme Nadia Hammache  
 Mme Tracy Kitenge à M. Dominique Cardot  
 M. Aurélien Denaes à Mme Vanessa Ghiati  
 M. Roger Pronesti à M. Gilles Bresset  
 M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès  
 Mme Charlotte Rault à M. Pascal Brice

Secrétaire de séance : M. Goldberg en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

# Ville de Malakoff

## CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 5 juillet 2023

### Registre des délibérations Délibération n° DEL2023\_66

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L311-1 à L 372-2 ;

**Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

**Vu** le budget communal ;

**Vu** l'avis de la commission municipale compétente ;

**Considérant** l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions ;

**Considérant** l'hypothèse où il y a lieu de remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent ;

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs ;

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : AUTORISE**, dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions, le recrutement d'un agent contractuel, pour une durée initiale de douze à trente-six mois.

**Article 2 : AUTORISE**, dans l'hypothèse où il y a lieu de remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles sur emploi permanent, le recrutement d'agents contractuels pour une durée déterminée dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer.

Le recrutement peut prendre effet avant le départ de [REDACTED],  
remplacement.

**Article 3 : DÉCIDE** la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité, à la date du 1er août 2023.

**Article 4 : DIT QUE** le tableau est annexé à la présente délibération.

**Article 5 : ABROGE** les délibérations antérieures relatives aux transformations de postes.

**Article 6 : INDIQUE QUE** la dépense est imputée sur les comptes budgétaires 641/645.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télerecours citoyens accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)